

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Marcelle Rabinowicz

Date : 17/10/2023

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
Facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès-Verbal 17.10.2023

Présents : Marcelle Rabinowicz (présidente), Jean-Didier Bergilez, Mar Nadia Casabella Alvarez, Anne-Sophie Daout, Maud De Rijck, Denis Derycke, Axel Fisher, Suzanne Giovannini, Christine Godfroid, Geoffrey Grulois, Kiran Katara, Hubert Lionnez, David Lo Buglio, Irène Lund, Julie Martineau, Marc Mawet, Luisa Moretto, Denis Pools, Marianne Puttemans, Myriem Saoud, Iwan Strauven, Marie Vallée, Wouter Van Acker, Charlotte Gyselynck

Excusés : Gregorio Carboni Maestri, Ludivine Damay, Judith Le Maire De Romsée, Christine Schaut, Cécile Stas, Eric Van Esche

0. Suivi des questions générales relatives à l'université

0.1. Actualités de l'Université

À la suite de l'actualité de ce lundi 16 octobre, la sécurité a été renforcée sur les différents campus de l'ULB. Par ailleurs, la faculté a décidé de suspendre les ateliers libres après 19h en plus des mesures universitaires (suspension des activités festives et culturelles). La situation sera réévaluée fin de semaine.

0.2. Point sur le Plan Facultaire de Développement (PFD)

Le Vice-Doyen aux ressources humaines présente les premières informations et premiers chiffres disponibles.

Le PFD est un outil qui nous permet de définir nos objectifs en matière d'enseignement et de recherche. Les discussions avec le rectorat ont démarré pour le PFD 2025-2030.

Une clé de répartition est définie pour déterminer le soutien aux facultés et le volume RH qui leur est attribué : 50% recherche (nombre d'inscriptions au doctorat, de thèses soutenues, contrats externes) et 50% enseignement (tenant notamment compte du nombre d'étudiants inscrits aux cours et du nombre de crédits suivis).

Quelques points d'attention sont identifiés :

- En termes de cadre, nous allons devoir rendre 2 ETP ACA sur les départs à la retraite. Une négociation est prévue sur la pondération / valorisation des ETPs cadre d'extinction.
- Renforcement des axes pédagogiques / thématiques de la Faculté
- Identification des orientations pédagogiques du PFD qui s'imposent à nous
- Négociation autour du nombre d'ETP à restituer – Poursuite du développement nécessaire de la recherche par une demande de soutien systématique d'un mi-temps lors des engagements
- Poursuite d'une politique de développement des différentes carrières en fonction des statuts, corps et cadres

Planning prévu :

- Octobre 23 : rencontres bilatérales avec le rectorat
- Novembre 23 : rencontres des titulaires des enseignements théoriques par blocs et des coordinateurs des centres de recherche
- Janvier – Mars 24 : Elaboration du PFD
- Avril - ... 24 : Présentation du PFD au Conseil Facultaire

Un membre souhaite comprendre la nouvelle clé de répartition, se substitue-t-elle à la clé précédente ? Quelle motivation de l'ULB pour revoir cette clé ? Comment est calculé le nombre d'étudiants qui influe le PFD ?

Beaucoup de rencontres ont déjà eu lieu avec le rectorat. Les facultés ont été consultées pour établir cette clé et définir les éléments considérés comme problématiques ou, au contraire, les éléments à prendre en compte pour, au final, arriver à un arbitrage du rectorat.

Notons que la recherche est davantage valorisée par rapport au passé. L'idée de la nouvelle clé est de rééquilibrer certains postes. Cette clé a pour objectif essentiel de clarifier les calculs (qui étaient assez nébuleux dans les précédents PFD).

La perte de nos statuts actuels ne va-t-elle pas renforcer l'engagement de statuts précaires ?

Les ressources que nous gardons sont bien des ressources à stabiliser au mieux. Les engagements intérim sont des ressources périphériques provenant d'absences notamment et ne sont pas concernées par les ressources disponibles.

Comment la répartition est-elle traduite dans le plan facultaire ?

Les besoins d'encadrement sont bien entendu pris en considération pour définir la répartition des ressources mais il faut également tenir compte des différents besoins liés aux activités de la faculté (recherche, doctorats ...). Beaucoup de facultés ont des spécificités pédagogiques dont il faut tenir compte dans la clé globale.

Avant la clé prévoyait une répartition 75% enseignement vs 25% recherche. La nouvelle clé prévoit maintenant un équilibre 50% enseignement – 50% recherche. L'accent est effectivement mis par un grand nombre de facultés sur la recherche. A l'échelle du nombre d'académiques porteurs de projets de recherche, notre faculté est bien positionnée.

Dans d'autres facultés d'architecture en FWB, la politique est différente. Le remplacement des départs à la retraite est plus systématique (remplacement d'un départ cadre d'extinction par une chaire).

Des négociations similaires sont en cours pour notre faculté.

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour. **Annexe n°0**

L'ordre du jour est approuvé

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023. **Annexe n°1**

Le procès-verbal est approuvé

2. Administration de la Faculté

2.1. Rentrée 23-24

Nombre d'étudiants

Le Vice-Doyen présente les tableaux reprenant les chiffres d'inscription pour cette année.

Infrastructures

Le Vice-Doyen fait part des dernières avancées.

L'occupation du site Lion City à Molenbeek pourrait se confirmer. Le point est inscrit à l'OJ du Conseil d'Administration de l'ULB du 23/10.

En cas d'approbation, nous pourrions démarrer les ateliers verticaux à Molenbeek dès le quadrimestre prochain avec pour objectif de libérer UA5/6 en juin 2024. L'ensemble des enseignements du projet seraient dispensés à Molenbeek dès la rentrée 2024 et potentiellement pour les 4/5 années à venir.

Deux sites seraient alors identifiés Archi : Flagey & Lion City. Les activités sur les différents sites seront organisées par journées complètes pour éviter des déplacements entre les campus sur une même journée.

Le site dispose d'une capacité de 1056 personnes pour une surface de 5650 m² → prévision de 15 ateliers + espaces ateliers ouverts.

Un membre souligne que pour les étudiants BA1 qui arrivent le campus du Solbosch est important pour s'identifier à l'ULB. Cela ne risque-t-il pas de créer une distance ?

Les BA1 seront minimum 3 jours par semaine au Solbosch dans l'ambiance trans facultaire.

Un des enjeux est de faire des nouveaux espaces un lieu identifié facultaire. Les UA5/6 seront réaffectés par l'Université.

Qu'en est-il de la présence d'un auditoire et donc de la gestion des cohortes et des accès ?

Nous avons une autonomie relative dans l'aménagement des espaces mais il n'est pas prévu d'auditoire. Les espaces sont a priori destinés aux projets. Des cours n'y seront pas dispensés et aucune autre activité ULB n'y est pour le moment prévue.

Un membre attire l'attention sur la nécessité de sécuriser le parking vélo du site envisagé.

Pour combien de temps le contrat actuel est-il prévu et qu'en est-il des moyens de rénovation ?

La convention est valable jusqu'en 2026 mais a priori, il est prévu une occupation de minimum 5 ans.

Les besoins d'aménagement ont été listés et un budget d'aménagement est prévu. C'est entre autres cette enveloppe financière qui doit être validée par le CA de l'ULB.

Les étudiants, en quittant le Solbosch, vont perdre toute une série d'avantages comme l'accès à des repas de moindre coût.

Cela fait partie des points d'attention. Des dispositifs sont prévus.

L'aménagement semble assez coûteux vu la superficie. Est-on certain que l'ULB suive en termes financiers ?

Les infrastructures travaillent actuellement au budget. Il faut rester attentif aux dépenses pour garder une réserve en cas de « surprise ».

Quelle surface sera disponible comparativement au bâtiment L du Solbosch ?

Il est difficile de répondre à la question car les surfaces ne sont pas identiques.

Qu'en est-il de la mise à disposition du bâtiment L au Solbosch pour arrêter les occupations temporaires ?

Le calendrier n'est pas connu.

2.2. Élection des représentants facultaires : élection des représentants du corps scientifique, du corps PATGS et du corps étudiant des 12, 13 et 14 décembre 2023

Calendrier facultaire : identique pour les 3 corps. **Annexe n°3**

Dépôt des candidatures entre le mardi 21 et le vendredi 24 novembre inclus.

La doyenne rappelle les dates de dépôt des candidatures et de vote et invite les différents corps à diffuser une sensibilisation au vote

2.3. Règlement FER 2024

La doyenne communique la date de dépôt des dossiers

3. Ressources humaines

3.1. Ratification des décisions prises par voie d'urgence par le Bureau facultaire du 19 septembre 2023

3.1.1. Prise d'acte de l'augmentation du mandat intérimaire d'assistante chargée d'exercices de **Mme Valentine MASSET** à 0.15 etp du 01/10/2023 au 31/12/2023. (cadre réserve facultaire)

Le Conseil facultaire prend acte

3.2. Désignation dans le corps scientifique – Collaboratrice scientifique

3.2.1. Proposition de désigner **Mme Victoire CHANCEL** en tant que collaboratrice scientifique du 01/11/2023 au 30/09/2024 auprès de M. Wouter VAN ACKER.

Vote :

Oui 20 - Non 0 - Abstention 2

3.2.2. Proposition de désigner **M. Michel TENZON** en tant que collaborateur scientifique du 01/11/2023 au 30/09/2024 auprès de M. Victor BRUNFAUT.

Vote

Oui 18 - Non 1 - Abstention 3

4. Suivi des commissions permanentes

4.1. Commission de l'enseignement

Suivi de la commission de l'enseignement du 3 octobre 2023

4.1.1. Rentrée 2024

Enseignement du projet

Les travaux de réflexion ont été entamés pour envisager la suite à la réforme de l'organisation de l'enseignement du projet, après la première triennale.

4.1.2. Désignation des présidents de jury 24-25

Nous devons anticiper les éventuels départs parmi les présidents de jury : Sylvie Burgeon, Présidente du jury de Master, doit être remplacée pour l'année académique prochaine. Il y a un réel intérêt de déjà connaître la nouvelle personne afin d'envisager sa formation à la fonction.

4.1.3. Appel à conférencier Q2 – Lancement de l'appel

L'appel sera lancé dans les prochains jours.

4.1.4. Applications facultaires :

- SurvExam

Cette application permet la gestion centralisée de la question des surveillances des examens pour le personnel enseignant et le personnel administratif. L'application a déjà testée en fac en juin et août 23. Des améliorations ont été demandées.

Des soucis ont été rencontrés dans la gestion pratique des surveillants qui n'étaient pas présents aux surveillances, probablement par manque d'accès aux informations et attributions.

Le titulaire doit faire remonter les informations afin de pouvoir analyser les éventuels problèmes.

- Choix Ateliers et Questions d'Architecture)

Une deuxième application est en cours de développement au niveau institutionnel. Elle facilitera le choix des ateliers et questions d'architecture ainsi que leur inscription au PAE de l'étudiant.

4.2. Commission culture et communication

Suivi de la commission par courrier électronique du 4 octobre 2023

4.2.1. Demandes de financement

4.2.1.1. Demande de financement introduite par Thomas Vilquin pour l'invitation d'une conférencière à participer à la conférence « Sara Culture Centre – New possibilities of mass timber » du 8 novembre 2023.

Budget sollicité : 160 €

La commission propose de marquer accord sur la demande.

4.2.1.2. Demande de financement des Ateliers Nocturnes

Les Ateliers Nocturnes existent depuis dix ans, et ont pour habitude d'inviter des personnalités belges, françaises ou autre célèbre dans le monde de l'architecture contemporaine (Office KGDVS, 51n4E, Gilles Clément, Françoise Fromonot, NU architectuur atelier, Jan De Vylder...).

Se concentrant chaque année sur une thématique, le but est de privilégier l'échange entre les étudiants et les invités (architectes, auteurs, artistes...). Un soir par mois, à la suite d'un exposé de l'orateur, un débat s'instaure et se poursuit autour d'un verre.

Budget sollicité : 1700 €

La commission propose d'accorder la demande et souligne l'intérêt de l'initiative autant pour la culture facultaire que pour la vie étudiante.

Le conseil facultaire ratifie les propositions de la Commission.

4.2.2. Appel à projets

Un nouvel appel a été lancé. La date d'échéance pour dépôt des demandes est fixée au 22 novembre à 12h.

5. Divers

- Activité « Parcours » organisée par la faculté à relayer au maximum : partage de pratiques liées à l'architecture 16/11.
- L'Ordre des architectes va installer un container place Ste Croix dans le cadre d'une activité particulière. Date à préciser
- Demande reçue de A+, 50ème anniversaire le 18/11, proposition de constituer une équipe pour participer à un quizz sur l'architecture
- Une pétition pour préserver le sanctuaire Notre-Dame de Beauraing de Roger Bastin vient d'être lancée, signée par tous les Doyens de la FWB – possibilité d'y apporter son soutien

Marcelle Rabinowicz
Doyenne